



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

20-09-194

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

2.- Avis de motion du règlement # 20-901 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

L'avis de motion est donné par le conseiller Benoît Thibault qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 20-901 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté. L'objet de ce règlement est d'abroger les règlements 93 et 98 afin d'actualiser les normes relatives à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau (clapets antiretour)

20-09-195

3.- Adoption du projet de règlement #20-901 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

CONSIDÉRANT qu'une copie du Projet de Règlement 20-901 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du

projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Projet de Règlement n° 20-901 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, soit approuvé suivant sa forme et sa teneur. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 20-09-196 4.- Mandater Madame Monique Champion afin d'assister à l'assemblée générale annuelle de Culture Gaspésie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater Madame Monique Champion afin qu'elle assiste à l'assemblée générale annuelle de Culture Gaspésie.

ADOPTÉE

- 20-09-197 5.- Poste d'inspecteur en bâtiment et tâches de conseiller en urbanisme de Monsieur Harold Forbes

CONSIDÉRANT que M. Harold Forbes occupe le poste saisonnier d'inspecteur en bâtiment du 21 mars au 18 novembre.

CONSIDÉRANT que pour la période restante, soit du 19 novembre au 20 mars, il occupe le poste de conseiller en urbanisme et reçoit une rémunération plus élevée.

CONSIDÉRANT que durant la période où il occupe le poste d'inspecteur en bâtiment, M. Forbes peut être appelé à exécuter des tâches de conseiller en urbanisme et pour lesquelles il demande une rémunération équivalente.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la signature de la lettre d'entente à intervenir entre Harold Forbes et le syndicat et ce, rétroactivement au 20 mars 2020.

ADOPTÉE

- 20-09-198 6.- Autorisation de présentation d'un projet SEMO – préposés patinoires

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, M. Guy Fraser, à présenter, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, une demande d'aide financière dans le cadre du programme SEMO pour l'embauche de préposés aux patinoires extérieures.

ADOPTÉE

- 20-09-199 7.- Autorisation de présenter une demande d'aide financière – programme Subvention salariale CLE pour préposés aux patinoires extérieures

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le directeur des loisirs, M. Guy Fraser, soit autorisé à présenter une demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel pour l'embauche de deux (2) préposés aux patinoires extérieures pour la période hivernale 2020-2021.

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par le programme Subvention salariale CLE dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

20-09-200

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9h00.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/cm
